



Manifeste pour une transition écologique, environnementale, équitable et démocratique sur la commune d'Oraison

Janvier 2020

Nous, citoyens d'Oraison et de son territoire, demandons aux candidats à l'élection municipale 2020 de la commune d'Oraison, qu'ils s'engagent, après avoir été élus, à reconnaître l'urgence climatique et à entrer pleinement dans la transition écologique en limitant localement notre empreinte énergétique, la consommation et les gaspillages des ressources (matières premières, eau, énergie), ainsi que la production des déchets, tout en renforçant les objectifs définis par le législateur, et plus particulièrement à tout faire pour mettre en œuvre une véritable transition écologique comme suit :

1 - S'engager à promouvoir une gouvernance écologique afin de contribuer à limiter l'impact de la collectivité et de ses habitants sur l'environnement et le climat (limiter notre empreinte énergétique) c'est-à-dire :

1. **Réduire ses émissions de CO² à la source** : il est urgent de diminuer de 10% par an les émissions de gaz à effet de serre générées par la commune (c'est-à-dire entrant dans le périmètre de la responsabilité communale – émissions liées au chauffage des bâtiments publics, à l'éclairage public, aux déplacements des véhicules municipaux, à l'alimentation dans les cantines sous sa responsabilité...) **afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (qui est l'objectif national et européen)**. Cela suppose de s'engager à lutter contre le gaspillage, économiser l'énergie, repenser ses besoins afin qu'ils soient moins énergivores et adopter des comportements plus sobres en énergie et moins émissifs en CO² ;
2. Un équilibre et une solidarité entre **urbanisation et préservation de notre territoire rural** ;
3. **Être associé(e)s aux décisions** qui concernent notre quotidien : Aménagement urbain – Gestion des déchets – Mobilité – Alimentation durable etc. ;
4. L'arrêt de **l'artificialisation des sols** ;
5. Une **agriculture biologique** et des circuits courts ;
6. Une reconquête de la **biodiversité** et des paysages.

Pour cela : la commune s'engage à :

- ✓ Désigner un **Maire-adjoint à l'action climatique**, au développement durable et à l'écologie.
- ✓ Consacrer un **budget spécifique** au développement durable et à l'écologie sur la commune.
- ✓ Mettre en place une **Commission dédiée à la transition énergétique** comportant des élus ayant en charge les transports, le logement, l'énergie, le développement économique, les déchets, les espaces verts etc. et ouverte aux citoyens Oraisonnais et/ou aux associations.
- ✓ Recruter un(e) **cadre formé(e) au développement durable et à l'écologie** pour accompagner la politique communale (**voire intercommunale sur un poste partagé**).

2 – Développer une économie environnementale, solidaire, durable et plus verte afin de garantir un avenir équitable pour tous :

Il s'agit de **changer de modèle économique** pour la mise en œuvre d'une économie circulaire c'est-à-dire « **un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable** ¹», en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Dans un environnement contraint par la limitation des ressources non renouvelables, la nécessité d'économiser l'énergie et l'eau, de limiter gaspillage et production de déchets, tout en maintenant les activités et les services publics à un niveau soutenable, est un critère clé pour déterminer leur légitimité à continuer à exister.

¹ <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/leconomie-circulaire>

- a) **Réaliser un état des lieux environnemental partagé** de la situation de la commune d'Oraison et de son impact sur la biodiversité, la population, la biosphère et son écosystème et la santé afin de fixer les priorités.
- b) Réaliser une **étude d'impact environnemental** systématiquement avant chaque projet de développement urbain ayant un impact sur les écosystèmes.
- c) Relocaliser l'économie, préserver et accompagner le commerce traditionnel : mise en œuvre d'un schéma de développement commercial local privilégiant, la proximité, les circuits courts en limitant les grandes surfaces éloignées du cœur de ville et coûteuses pour l'environnement. **Pas de création de nouveaux pôles commerciaux, artisanaux ou industriels** à l'extérieur de la ville sans consultation préalable de l'ensemble des acteurs et citoyens.
- d) Oraison et son territoire : seconde commune de la DLVA, la commune d'Oraison doit **porter et défendre une politique écologique** favorisant et privilégiant localement la gestion durable de l'environnement sur la commune et son territoire.
 - ✓ Élaboration collective d'un projet de territoire à 10 et 20 ans entre les communes du bassin de la DLVA qui réduise les émissions de gaz à effet de serre jusqu'à la neutralité carbone en 2050, et qui protège et répare la biodiversité.
- e) Refuser la **marchandisation et la privatisation de la gestion des énergies vitales** couvrant les besoins essentiels (eaux, électricité, gaz, etc.) considérées comme des biens fondamentaux : gestion de l'eau (DLVA), gestion de l'électricité (SDE) **en privilégiant la gestion en régie par exemple.**
- f) **Redynamiser le marché d'Oraison** en favorisant la présence de cultivateurs locaux et bio tout en soutenant les circuits courts de production.
- g) Appuyer la **structuration de filières paysannes, bio et locales**, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices, **création d'un magasin de producteurs en vente directe**, marché bio, coopératives etc...
- h) Limiter voire refuser **l'extension de la Zone d'Activité Economique (ZAE Font de Durance)** proche d'un environnement naturel classé Natura 2000, comportant des zones humides, inondables, et qui pourrait faire concurrence au commerce local.
- i) Développer et promouvoir **un tourisme « éco-solidaire »** responsable en promouvant la biodiversité unique de notre territoire.

3- Mettre en œuvre une véritable transition écologique par des actions concrètes :

- a) Lutter contre les passoires énergétiques (recenser, programmer, rénover...) des bâtiments de la commune (privés et collectifs) en élaborant un état des lieux puis un programme.
- b) **Gestion des déchets : "le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas"**. Elaboration d'une politique qui vise à **changer les comportements**, mobiliser le territoire (DLVA), pour **réduire la quantité de déchets à la source** avec la mise en œuvre d'une dynamique et d'un calendrier visant sur le long terme **zéro déchet, zéro plastique, et zéro gaspillage** :
 - ✓ Elaboration d'un **Programme Local concerté de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012.
 - ✓ Repenser **totalemment la collecte des déchets** avec des **points de collecte complets** comprenant l'ensemble des déchets (ordures ménagères, papiers, verres, déchets verts) afin d'augmenter la valorisation des déchets par un tri individuel plus accessible.
 - ✓ **Repenser totalement la gestion de la déchetterie** d'Oraison avec pour objectif la valorisation des déchets et un meilleur contrôle. (*Exemple du Smicval Market (33870 VAYRES), c'est + de 1000 tonnes de produits qui sont échangés plutôt que jetés tous les ans avec + de 85% de recyclage et une diminution de 60% des déchets enfouis*).
 - ✓ **Gestion des déchets de jardin et de cuisine** : généralisation du compostage individuel et collectif pour tous sans conditions.

- ✓ Recours à des politiques de valorisation comme l'enrichissement des sols grâce au compostage, et la production d'énergie grâce à la méthanisation.
 - ✓ Faciliter le développement au niveau communal ou communautaire des **structures-ateliers pour la réparation et le réemploi** d'objets, d'appareils et de matériels de type « **repair-café** » avec des associations d'insertion ou autres.
 - ✓ Faire respecter **l'interdiction du brûlage des déchets verts** à l'air libre et lutter contre les déchets sauvages.
- c) Produire sa propre énergie** pour viser à terme à l'autonomie énergétique : **la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas.**
- ✓ **Valoriser les toitures des bâtiments municipaux**, friches, abribus... en y installant des panneaux photovoltaïques etc...
 - ✓ Equiper le patrimoine communal d'installations alimentées par des énergies renouvelables pour la fourniture d'eau chaude, de chauffage ou d'électricité.
- d) Contribuer à promouvoir une agriculture biologique et écologique** locale :
- ✓ Basée sur l'agroécologie qui préserve notre environnement, la biodiversité des sols, les ressources en eau souterraine et de surface.
 - ✓ Soutenir des modèles prospectifs et durables de cultures multifonctionnelles (systèmes agroforestiers, de sylvo-pastoralisme etc.)
 - ✓ Proposer des **débouchés économiques** aux **agriculteurs précurseurs en bio** en soutenant la vente de leurs produits (**Loi Egalim du 1^{er} novembre 2018**), en ouvrant les marchés aux agriculteurs locaux (restauration collective etc.), tout en payant le juste prix, pour permettre aux producteurs de vivre dignement de leur travail.
 - ✓ Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits.
- e) Agir pour la biodiversité** : le respect de la biodiversité intervient pour 90 % dans l'équilibre et le respect de notre chaîne alimentaire :
- ✓ Instaurer des zones **non traitées aux pesticides à proximité des habitations, et des cours d'eau** au-delà du minimum réglementaire totalement inefficace et en partenariat avec la chambre d'agriculture et les associations d'agriculteurs.
 - ✓ Intégrer dans les documents d'urbanisme des **trames écologiques vertes et bleues** (TVB) (loi Grenelle1 de l'environnement - articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement). La TVB vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de continuité en milieux naturels qui **permettent aux espèces de circuler et d'interagir**.
 - ✓ Créer des **refuges (type LPO)** pour la protection des espèces en voie de disparition (insectes, oiseaux etc.) et **installer des nichoirs** (pour les hirondelles etc.).
 - ✓ Créer des **espaces protégés** propices à l'installation de la faune et de la flore sauvage en conservant des **espaces de prairies naturelles** indispensables à la biodiversité et aux insectes.
 - ✓ **Rejeter les labels de type « village fleurie »** coûteux pour la collectivité, consommateur d'eau et d'engrais, qui n'apportent rien à la biodiversité (plantes et fleurs stériles non mellifères). Privilégier les plantations d'essences locales, résistantes et mellifères favorisant la pollinisation indispensable à la survie des insectes.
- f) Les pesticides sont des poisons** qui détruisent le vivant : pour sortir des pesticides, changeons les pratiques individuelles, collectives et agricoles.
- ✓ **Interdiction dès maintenant de l'usage de tout pesticide** sur le territoire communal (application Loi Labbé - Zéro Phyto depuis le 01 janvier 2017) pour les espaces verts.
 - ✓ Relancer et accompagner le maraichage et l'agriculture sans pesticides.
- g) Limiter l'éclairage nocturne.**
- h) Développer une offre de transports collectifs** et favoriser les déplacements par des liaisons transversales sur le territoire.

- i) **Créer une station sécurisée des cars** proche du centre-ville en lien avec des espaces dédiés au covoiturage, stationnement des vélos etc..
- j) Instruire une concertation citoyenne, une étude de besoin et d'impact partagés **sur les projets de voies vertes ou liaisons douces** et sur la politique du stationnement en libérant les trottoirs et les aménagements cyclables tout en luttant contre le stationnement sauvage.
- k) **Stopper la bétonisation, l'artificialisation des sols** et favoriser la végétalisation d'espèces adaptées, à notre environnement avec **une vision globale sur** le développement de la commune.
 - ✓ Identifier le **potentiel foncier anthropisé** susceptible d'être réutilisé.
 - ✓ Refuser l'implantation d'espaces bétonnés favorisant le ruissellement (parking, développement urbain...) sans inclure un espace de végétalisation ou compenser la perte d'espaces végétalisés.
 - ✓ Stopper la destruction et la dégradation des milieux naturels en **luttant contre l'étalement urbain**
 - ✓ Soigner les entrées Sud et Nord d'Oraison.
 - ✓ Proposer des **projets de quartiers écocitoyens** pour rénover ou créer **des logements sociaux** pour tous et à dimension humaine.
 - ✓ Instruire une étude partagée avec la population sur les risques d'inondation et **l'état de notre réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales.**
 - ✓ **Développer la plantation d'arbres (plan communal de végétalisation)**, une solution facile et efficace : les arbres rafraîchissent les milieux en cas de canicule, absorbent le Co² présent dans l'atmosphère. Ils préviennent le ruissellement des eaux de pluie et donc les risques d'inondations. Entretien et remplacement systématique des arbres morts ou abattus.
 - ✓ Stopper **l'implantation des poubelles et panneaux** de signalisation dans les racines des arbres près des endroits végétalisés.
- l) **Établir un plan de gestion de l'eau sur la commune pour anticiper des périodes de sécheresse qui vont s'accroître** dans le respect des divers schémas directeurs.
 - ✓ Rétablir le **bon équilibre des milieux aquatiques** notamment par la reconquête et la protection des espaces naturels et des cours d'eau et la **préservation des zones humides.**
 - ✓ **Protéger la zone du lac des Buissonnades** en créant des **zones protégées.**
 - ✓ Améliorer la collecte des effluents et assurer une meilleure séparation des eaux usées et des eaux pluviales.
 - ✓ Réduire et limiter l'imperméabilisation des sols.
 - ✓ Renforcer la gestion du risque inondation en interdisant les constructions dans les zones à risque et en renforçant la digue de protection (Durance - Lac des Buissonnades).
 - ✓ Entretien des fontaines d'Oraison, patrimoine historique, culturel, mais aussi réserve précieuse d'eau de source, **repenser le circuit de ces fontaines** pour mieux utiliser cette ressource au profit du village et de ses habitants.
 - ✓ **Diminuer les fuites sur les réseaux d'eau potable** et engager une politique communale d'économie d'eau.
 - ✓ Réduire les apports polluants.
- m) **Enfouissement des réseaux aériens** (électriques et téléphoniques) lors de rénovation de quartier.
- n) Refuser **le chauffage des terrasses**, aberration écologique.
- o) Gérer écologiquement et de façon durable **la forêt communale.**
- p) Lutter contre la **pollution sonore et environnementale.**
- q) Présenter sa position **sur le projet Hygreen, l'implantation d'éoliennes et de champs de panneaux photovoltaïques** et refuser toute déforestation ou bétonisation dans le cadre de ces projets **dont les décisions devraient être partagées** avec la population (**référendum ou votation citoyennes ?**).

4 –Créer des espaces destinés à favoriser les liens entre tous :

- a) Créer et aménager des **espaces végétalisés et protégés dédiés aux activités extérieures** pour tous (jeunes enfants, les ados et les anciens) afin de favoriser lien social et les rencontres entre parents et entre Oraisonnais de toutes générations.
- b) **Améliorer l'accessibilité de nos trottoirs et rues pour tous et particulièrement pour les PMR**, tout en y intégrant des espaces végétalisés.
- c) Créer des **espaces dédiés aux associations**, aux collectifs, aux rencontres citoyennes, aux spectacles et à la culture
- d) Proposer un **programme équilibré de rénovation ou de remplacement de l'Eden** après un état des lieux.
- e) Assurer la **gratuité des salles et espaces** aux associations et collectifs Oraisonnais.
- f) Créer une « **Maison de l'Écologie et de la Biodiversité** » sur Oraison.

5 – Développer la démocratie participative de la commune afin de favoriser l'implication des citoyens dans les processus démocratiques : sensibiliser, éduquer, consulter, concerter pour adhérer !

L'actualité récente nous a rappelé que **la démocratie locale est en crise** (particulièrement à Oraison, où la population est peu, pour ne pas dire pas, associée aux projets de développement de la commune). Le risque majeur est un déclin de l'intérêt du citoyen pour les affaires locales par un accroissement de la distance entre les administrés et leurs représentants. L'idée est de trouver des solutions pour favoriser la participation des citoyens aux décisions locales, et **mettre en place des dispositifs de participation, d'initiatives citoyennes, de co-constructions** de la commune et de ses groupements intercommunaux.

- a) Mises en place de **structures ou d'instances permanentes de consultation**, d'échange et d'information des habitants d'Oraison sur les grands dossiers municipaux (**Comités de quartier, de secteur, comités d'initiative citoyenne, conseil municipal des jeunes** etc).
- b) **Consultation systématique** des riverains, des commerçants, des artisans, des professions libérales et des associations locales ou environnementales, sur tout **projet d'aménagement urbain** et péri-urbain.
- c) Référendum local ou **votations citoyennes** sur tous les grands sujets de développement concernant la gestion durable de l'environnement et plus généralement la vie de la cité et de ses citoyens.
- d) Développement **d'outils de participation collective** (plateforme numérique, etc.)

6 - Respecter l'application du principe de précaution pour tout ce qui touche notre environnement quotidien et notre santé :

Il s'agit de l'application du principe selon lequel **l'absence de certitudes**, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de **mesures effectives et proportionnées** visant à prévenir un risque de **dommages graves et irréversibles** à l'environnement, à un coût économiquement acceptable.

Le « **principe de précaution** » est **inscrit depuis le 28 février 2005 dans la Constitution de 1958** (Loi Barnier - Charte **de l'environnement** inscrit dans le préambule constitutionnel).

L'article 5 de cette charte dispose : « *les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution, à la mise en œuvre d'application des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage* ».

- a) **Débattre avec les habitants et les associations représentatives** des risques (sanitaires, pollution, conformité, respect des données personnelles etc.) liés aux développements des dispositifs ayant un impact sur l'environnement (compteurs communicants, antenne 5G etc.) y compris électromagnétique.
- b) Préserver **le droit au respect de la santé** selon l'article L. 1110 1 du Code de la santé publique, et du droit constitutionnel (C. const., n° 90-283 DC, 8 janv. 1991).
- c) **Déploiement des compteurs Linky.**

- ✓ Soutenir le droit pour les particuliers d'avoir la liberté du choix d'opter pour la pose ou non des nouveaux compteurs en vertu du droit au respect de la vie privée qui est un principe national (article 9 du Code civil).
- ✓ Respect du règlement Sanitaire Départemental et de la conformité de l'installation à la norme électrique NF C 14-100.
- ✓ **Porter au sein du SDE 04** les inquiétudes des administrés et rendre compte des pratiques constatées dans le déploiement (pose forcée, non-respect des normes etc.).

d) Déploiement forcé de la 5G, porté par des lobbies, sans études d'impact avec tous les risques pour la santé physique et mentale, liées à l'hyperconnexion, au nuage électromagnétique qui s'accumule. Le risque d'atteintes aux libertés est dénoncé par nombre de scientifiques et d'ONG.

- ✓ Respect du principe de précaution.
- ✓ Exiger des autorités une étude d'impact
- ✓ **Refuser la pose d'antenne 5G** près des habitations.
- ✓ Consulter les associations représentatives.

e) Pesticides : soutenir les agriculteurs qui souhaitent anticiper la réduction des pesticides et se convertir au bio et **protéger les habitants de tout contact avec les pesticides sur le territoire communal.**

f) Etudes et enquêtes sur les éventuels risques sanitaires liés à la présence de ligne haute tension pour les habitants des logements situés chemin Saint Sauveur.

7- Promouvoir des actions collectives pour la promotion d'une alimentation saine, des déplacements et de réappropriation des espaces publics :

a) Accélérer la transition vers une alimentation plus saine, durable et accessible à tous

- ✓ Développer **une restauration collective (cantines scolaires, maison de retraite les Tilleuls...)**, durable et accessible avec des produits locaux en circuit court.
- ✓ **Intégrer dans les cantines scolaires une alimentation bio locale** et de saison dès maintenant. **La Loi Egalim du 1^{er} novembre 2018** prévoit un objectif de 50% de produits issus de l'agriculture raisonnée, locale et durable à l'horizon 2020 dont 20% de bio avec introduction de repas végétariens et suppression des contenants plastiques.
- ✓ Réduction du gaspillage alimentaire.
- ✓ Diminution de la consommation de viande et des produits transformés.

b) Favoriser la marche et l'utilisation des vélos dans la ville : améliorer, repenser et développer le réseau de pistes cyclables, voies piétonnes et liaisons douces. **Prévoir des parcs à vélos.**

c) Engager une réflexion entre la commune, les habitants et les commerçants pour développer des espaces piétons, ou semi-piétons, de chalandises :

- ✓ Schéma de développement commercial local, avec pour objectifs de faciliter l'accessibilité pour tous (personnes âgées, en situation de handicap, poussettes, vélos etc.) et favoriser le centre-ville.
- ✓ Etablir un **plan de circulation et de stationnement adapté**, favorisant l'accessibilité, la visibilité, les livraisons et en harmonisant l'intérêt des commerçants, des piétons et des personnes en situation de handicap.

d) Développer, multiplier et accompagner la création de jardins partagés dans les espaces publics.

e) Lancer une étude pour améliorer les parcours de déplacement et de **transport en commun.**

f) Faciliter le covoiturage par la création **d'aires ou d'espaces dédiés.**

8- Promouvoir des actions collectives en matière d'éducation à l'écologie,

g) L'éducation à l'écologie est déterminante dans notre rapport à nous-mêmes, aux autres et à notre environnement, ce qui suppose d'apprendre à modifier nos comportements :

- ✓ Former et sensibiliser tout le personnel de la commune (et plus particulièrement le personnel technique) à la transition écologique et à une saine gestion de l'environnement d'Oraison ;
- ✓ **Sensibiliser les enfants et les adolescents à la protection de l'environnement** dans les écoles primaires, les collèges etc... par des interventions d'associations spécialisées.
- ✓ **Promouvoir une campagne d'information et de prévention locale sur les gestes et comportements citoyens favorisant la gestion des déchets.**